



Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 2'105'000.- pour la création d'un réseau de chauffage à distance et la réfection partielle de la rue de France

Vallorbe, le 16 octobre 2018 / SC / FM

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du 23 avril dernier, la Municipalité informait le Conseil que les préavis n° 01/18 (préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 470'000.- pour le raccordement du Collège de 1915 ainsi que du Complexe scolaire et sportif du Simplon à un réseau de chauffage à distance) et n° 02/18 (préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 356'000.- pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la réfection du revêtement à la rue de France) étaient retirés au vu des importants travaux en cours sur une parcelle en bordure de la rue de France, de l'évolution incertaine de l'intérêt porté par les propriétaires privés au raccordement de leur(s) bâtiment(s) respectif(s) et au final du potentiel d'amélioration du projet de chauffage à distance.

Ces éléments ont poussé la Municipalité à redimensionner le projet dont le principe même n'est pas remis en cause mais qui, au vu de la diminution très conséquente des frais d'investissement, modifie le partenariat public/privé dans le sens où la Commune financerait et serait propriétaire du réseau de chauffage à distance alimentant les bâtiments communaux. Toute extension de l'installation en faveur du raccordement d'immeubles privés serait par contre, le moment venu, entièrement financée et propriété de « vo énergies holding SA ». Cette même entité, grâce à ses compétences « métiers », s'occuperait de la concrétisation de l'ensemble du projet dès le début.

Les travaux de génie civil privés auxquels il a été fait allusion étant très probablement terminés d'ici le printemps prochain, la Municipalité vous transmet le présent préavis, intégrant également les frais relatifs à la réfection partielle de la rue de France, afin que, sous réserve de l'octroi du crédit nécessaire, les travaux puissent avoir lieu dès la fin du premier trimestre 2019 et la mise en service de de l'installation en automne de la même année. De manière à ce que le Conseil dispose à nouveau de tous les éléments lui permettant de prendre une décision, plusieurs informations contenues dans les préavis n° 01/18 et n° 02/18 sont reprises ci-après.

Chauffage à bois – Concept de fonctionnement

Considérant la moyenne des prix des dix dernières années, les frais d'exploitation d'un réseau de chauffage à distance sont aujourd'hui comparables à une installation fonctionnant au gaz. Le principal agent énergétique utilisé, le bois, étant renouvelable et local, ceci garantit une stabilité des prix ainsi qu'un approvisionnement sûr et durable non dépendant de la situation politique internationale.

Compte tenu de l'utilisation, de la taille des bâtiments à raccorder, de la typologie des lieux et d'une proportionnalité des coûts permettant d'offrir un prix du kilowattheure (kWh) concurrentiel vis à vis d'autres sortes d'énergies, le "quartier des écoles" situé entre la rue de France et la rue du Simplon se prête particulièrement bien à cette installation.

La Commune fournira, via son service forestier, des plaquettes de bois issues des forêts locales, « vo énergies holding SA » garantira l'alimentation de la chaudière à gaz et assurera la maintenance technique du réseau. Les prestations de « vo énergies holding SA » seront facturées à la Commune sur la base d'un décompte détaillé annuel. La Commune s'occupera également de l'évacuation des cendres produites par les chaudières à bois.

A titre indicatif, la garderie "Tire-Lune" est chauffée par l'installation du Collège de 1915 et la chaufferie du Complexe scolaire et sportif du Simplon alimente également l'Eglise catholique ainsi que l'Auberge pour Tous.

Deux centrales de chauffe, soit la principale d'une puissance totale de 600 kilowatts (kW) nouvellement créée dans le sous-sol du Collège de 1915 et une secondaire composée par une nouvelle chaudière à gaz de 400 kW de puissance située au Complexe scolaire et sportif du Simplon, alimenteront le réseau de distribution. Dans chaque bâtiment ou groupe de bâtiments raccordés, une sous-station assurera le transfert de chaleur et permettra non seulement de le(s) chauffer mais également, si nécessaire, de produire de l'eau chaude sanitaire.

La centrale de chauffe principale située au Collège de 1915 sera composée de deux chaudières d'une puissance de 300 kW chacune alimentée par des copeaux de bois. Les chaudières à bois fonctionneront durant toute la période de chauffe (de septembre à mai environ) et la chaudière à gaz située au Complexe sera en marche lorsque les chaudières à bois seront arrêtées en été, en cas de panne de celles-ci ou lors de pic de froid en hiver.

Il n'y aura plus de citerne à mazout dans le Collège de 1915; un réservoir pour les copeaux de bois sera construit à proximité immédiate du bâtiment. La capacité du réservoir, d'une contenance d'environ 250 m³, permettra d'assurer un fonctionnement de 10 jours à pleine puissance des chaudières à bois.

La chaleur produite sera ensuite acheminée vers les différents bâtiments raccordés au réseau via des conduites isolées placées dans le terrain; chaque immeuble possèdera son propre compteur de consommation d'énergie en vue de sa facturation.

Chauffage à bois – Financement de l'installation

Les coûts à la charge de la Commune (TVA incluse) concernant la production et la distribution de chaleur se présentent comme suit :

• création du silo	CHF	360'000.00
• génie civil et canalisations pour la distribution de chaleur	CHF	370'000.00
• démontage et évacuation des deux citernes à mazout	CHF	13'000.00
• achat et raccordement des trois nouvelles chaudières + évacuation des anciennes	CHF	650'000.00
• adaptation des installations de chauffage	CHF	137'000.00
• honoraires, frais administratifs	CHF	135'000.00
• divers et imprévus (5%)	CHF	83'000.00
TOTAL TTC	CHF	1'748'000.00

Chauffage à bois – Frais d'exploitation

Tenant compte des coûts liés à l'acquisition des combustibles (bois et gaz) ainsi que de tous les frais concernant l'utilisation de l'installation de production et de distribution de chaleur, le prix final du kWh peut être prudemment estimé à 13 centimes hors taxe. Ce montant pourrait être indexé annuellement en fonction de l'évolution des prix des énergies. Mis à part les coûts inhérents à l'investissement (intérêts et amortissement) aucun autre frais d'exploitation n'incombera à la Commune. Les revenus provenant de la fourniture des plaquettes seront intégrés dans les comptes du service forestier.

Assainissement partiel de la rue de France – Descriptif du projet

Dans le cadre de la création du réseau de chauffage à distance, la rue de France fera une nouvelle fois l'objet de fouilles importantes dans la chaussée. Le revêtement actuel, déjà fragilisé par des travaux antérieurs, s'en trouvera encore plus affaibli, créant dès lors à court terme de sérieux problèmes aux usagers.

Fort de ce constat, la Municipalité souhaite, une fois les travaux de fouilles terminés, faire procéder à la réfection totale du revêtement de la rue sur une surface d'environ 3'500 m².

Afin d'éviter de devoir intervenir à nouveau sous la chaussée à court ou moyen terme après la pose de ce nouveau revêtement, le remplacement de la conduite d'eau potable (Epot) existante, mise en place en 1920, serait sensé. Les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées étant en bon état, aucune intervention sur ces conduites ne s'avère nécessaire. L'éclairage public ne nécessite pas non plus de modification.

Cette conduite en fonte, d'une longueur de 240 m et d'un diamètre de 100 mm, ne présente pas de fuite apparente; son remplacement par une conduite en PE ou fonte de diamètre 160 mm permettra également le changement de deux anciennes bornes hydrantes ne répondant plus aux normes actuelles ainsi que la pose d'une tri-vanne à l'intersection rue de France – rue du Signal.

La conduite des travaux serait assurée par le bureau technique communal.

Assainissement partiel de la rue de France – Coûts des travaux

Les coûts à la charge de la Commune (TVA incluse) se présentent comme suit :

• génie civil	CHF	51'000.00
• appareillage, y compris les bornes hydrantes	CHF	59'000.00
• revêtement	CHF	188'000.00
• marquage, signalisation	CHF	11'000.00
• honoraires (10%)	CHF	31'000.00
• divers et imprévus (5%)	CHF	17'000.00
TOTAL TTC	CHF	357'000.00

Subvention

Une subvention de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) de l'ordre de CHF 10'000.-- serait allouée pour ces travaux.

Conclusion

Fortes des expériences positives effectuées lors de la création des installations de chauffage à bois du Casino et du bâtiment au chemin de Montbenon 2, et souhaitant contribuer activement au remplacement de l'utilisation des énergies fossiles par des énergies renouvelables via une valorisation de notre patrimoine forestier en bois-énergie, la Municipalité est convaincue du bien-fondé du présent projet. De plus, les dommages collatéraux engendrés à la chaussée par la creuse des fouilles rendent quasiment indispensable une réfection du revêtement de la rue de France tout en ayant au préalable profité des synergies des travaux afin d'améliorer la qualité du réseau d'eau potable dans ce quartier.

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis n° 15/18 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

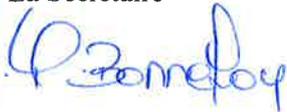
1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'748'000.- pour la création d'un réseau de chauffage à distance entre la rue de France et la rue du Simplon; l'amortissement de ce montant sera partiellement effectué par prélèvement de la totalité du fonds de réserve général

(compte n° 9282.30) et le solde de ces dépenses sera porté au bilan comme compte à amortir en 10 ans;

2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 357'000.- pour le remplacement d'une conduite d'eau potable et la réfection du revêtement à la rue de France, sous déduction de la subvention accordée par l'ECA, et de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 20 ans;
3. de financer ces montants selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
 Stéphane Costantini		 Fabienne Mani

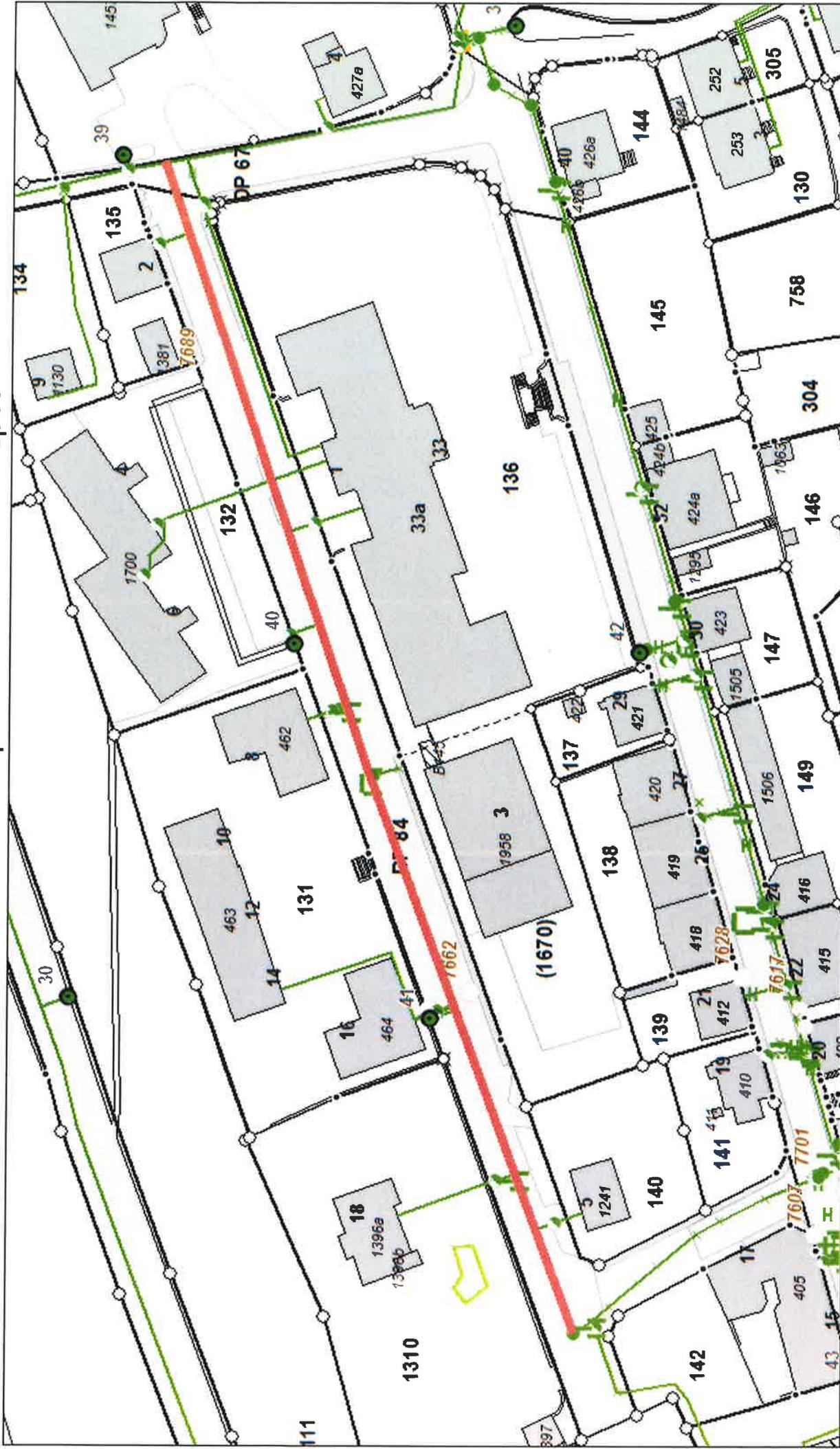
Annexes : - plan du réseau de chauffage à distance
- plan de la canalisation d'eau potable à remplacer

*Municipaux délégués : Monsieur Stéphane Costantini, municipal des énergies
Monsieur Christophe Maradan, municipal des eaux*

Réseau de chauffage à distance et bâtiments raccordés



Rue de France - Remplacement conduite Epot



12 / 02 / 2018 11 : 25:47

● Eau potable - Borne hydrante



Source : Géodonnées Etat de Vaud

